

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Septembre 2021

214x21

ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU FONDS ARMÉNIEN DE FRANCE AU PROFIT DU CENTRE DE LA FRANCOPHONIE À STEPANAKERT

Le Fonds Arménien de France, représenté par son Président, Monsieur Bedros Terzian (siret : 400929014 00019 - 5 Av. Reille, 75014 Paris) est une association humanitaire qui a pour vocation de construire et rénover des infrastructures indispensables au développement socio-économique de l'Arménie et du Karabagh, ainsi que d'aider des populations en situation de détresse.

Dans le cadre de ses actions, le Fonds Arménien de France a coopéré activement à la création et l'ouverture de la Maison Paul Eluard, centre de la francophonie à Stepanakert. Cet équipement composé entre autres de salles de séminaires, d'une médiathèque, d'un ciné-club et d'un café convivial permet notamment à des professionnels de la santé, des métiers du bâtiment et du tourisme d'apprendre le français et de se former au contact des meilleurs professionnels de leur secteur .

Ainsi, le centre de la francophonie œuvre au développement économique local et tend à favoriser l'ouverture et le désenclavement du pays grâce à des projets structurants pour assurer l'avenir de l'Artsakh et de ses habitants.

La Ville des Pennes-Mirabeau est depuis de nombreuses années pleinement engagée auprès du peuple arménien et artsakhiote dans leur recherche de liberté et d'indépendance.

Outre le soutien moral et l'amitié de la Ville, le Conseil Municipal souhaite apporter son soutien financier, son soutien politique, en attribuant une subvention de 5000€ au Fonds Arménien de France pour contribuer au développement du Centre de la Francophonie à Stepanakert.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé
Vu l'avis favorable de la Commission Animation du Territoire

- APPROUVE l'attribution d'une subvention au Fonds Arménien de France au profit du Centre de la Francophonie à Stepanakert pour un montant de 5 000€

- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 1^{er} Octobre 2021
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE
JEAN-MARC LEONETTI